

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2024-011

**Le 4 mars deux mil vingt quatre**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2024

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : M. BRAYER (au profit de M. BOUVANT), M. KALFON (au profit de M. JOMAIN) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. JOMAIN

**M. CHEVALIER ne prend pas part au vote**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

### **Objet : Attribution de subventions pour l'exercice 2024**

La commune de Limas compte de nombreuses associations – sportives, culturelles, caritatives... - et un centre communal d'action sociale qui apporte des aides aux populations fragilisées et prend soin des anciens.

La commune de Limas accorde également son soutien à la formation et une attention particulière aux Maisons Familiales et Rurales et aux CFA qui accueillent des Limassiens.

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance de conseil municipal du 22 janvier 2024 a par ailleurs entériné la poursuite de plusieurs dispositifs d'aide en faveur des Limassiens :

- Aide au financement de la formation BAFA pour les jeunes : une enveloppe de 2 000 € est inscrite au budget,
- La mise en place du Pass sport culture pour les jeunes : une enveloppe de 15 000 € est réservée à cette action,
- Aide financière à l'acquisition de récupérateur d'eau : une enveloppe de 20 000 € est réservée à cette action.

Il est proposé :

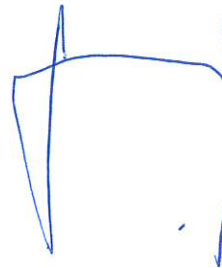
- de maintenir le même niveau d'aide à l'ensemble des associations
- d'augmenter l'aide versée au CCAS pour maintenir le niveau d'aides et d'actions
- d'augmenter la somme inscrite en « non affecté » de manière à pouvoir examiner de nouvelles demandes en cours d'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR), décide d'attribuer pour l'année 2024, les subventions suivantes :**

- a) Subvention au C.C.A.S. : 24 902,00 €
- b) Dispositif d'aide à la formation BAFA : 2 000,00 €
- c) Pass sport culture : 15 000,00 €
- d) Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau : 20 000,00 €
- e) Subventions aux associations : 24 346,00 € conformément au tableau de répartition joint.

**Pièce jointe : tableau de répartition des subventions 2024 entre les bénéficiaires**

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire



# ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE

## 2024

ASSOCIATION	Rappel ANNEE 2023	ANNEE 2024	Compte
Solidarité au profit des victimes du séisme survenu en Turquie/Syrie : Subvention versée à la Croix Rouge Française	10 000,00 €	0,00 €	65134
Centre Communal d'Action Sociale de LIMAS	20 500,00 €	24 902,00 €	657363
Dispositif d'aide au financement du BAFA	2 000,00 €	2 000,00 €	65134
Pass Sport/culture	15 000,00 €	15 000,00 €	65134
Participation financière achat récupérateur d'eau	20 000,00 €	20 000,00 €	65741
Association des Familles de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Association de Fil en Aiguille de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Société de Chasse de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Boule Joyeuse de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Atelier d'Arts Plastiques de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Club de l'Amitié de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Association Intersports LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Les Apprentis Comédiens – LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
La Rose Noire	100,00 €	100,00 €	65748
Chorale LIMAS'SONG (association dissoute en 2023)	100,00 €	0,00 €	65748
Les Amis d'EOL	250,00 €	100,00 €	
Limas Country Club	100,00 €	100,00 €	65748
Moto club beaujolais	100,00 €	100,00 €	65748
Sortons les mains	100,00 €	100,00 €	65748
Questions pour un champion	100,00 €	100,00 €	65748
Club de tarot	100,00 €	100,00 €	65748
Amicale des Employés Municipaux (subvention forfaitaire annuelle)	458,00 €	500,00 €	65748
Amicale des employés municipaux (arbre de Noël + médailles du travail)	1 570,00 €	1 458,00 €	65748
Sou des Ecoles de LIMAS	100,00 €	100,00 €	65748
Monde Combattant de LIMAS	300,00 €	300,00 €	65748
A.S LIMAS – Section Foot-Ball	3 050,00 €	3 050,00 €	65748
A.S LIMAS – Section Hand-Ball	2 000,00 €	2 000,00 €	65748
Limas à Vélo (Association créée en 2023)	0,00 €	100,00 €	65748
Délégation Départementale de l'Education Nationale	80,00 €	80,00 €	65748
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (125 €/apprenti)	375,00 €	375,00 €	65748
La Prévention Routière – LYON	80,00 €	80,00 €	65748
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Villefranche	200,00 €	200,00 €	65748
Handisport Villefranche- Beaujolais	200,00 €	200,00 €	65748
<b>Coopérative scolaire école primaire</b>			
. Classe transplantée élèves de CM 2	18 000,00	0,00 €	65748
Voyage scolaire des CM 2 à Paris le 24 mai 2024	0,00 €	4 000,00 €	
. sorties scolaires élèves CP au CM1 (7,62€)	1 646,00 €	1 524,00 €	65748

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-216901157-20240304-2024011-DE

<b>Coopérative scolaire école maternelle</b>			
. sorties scolaires 7,62€	1 090,00 €	1 196,00 €	65748
Maison familiale de CHARENTAY	100,00 €	100,00 €	65748
Maison Anse La petite Gonthière	0,00 €	400,00 €	65748
Maison Familiale Rurale de Villie Morgon	0,00 €	100,00 €	65748
Maison Familiale Rurale LA PALMA L'ARBRESLE	100,00 €	100,00 €	65748
Lycée agricole Etienne GAUTIER RESSINS à NANDAX	0,00 €	100,00 €	65748
RASED (1 €/élève pour le fonctionnement)	408,00 €	418,00 €	65748
Non affecté pour examen demande ponctuelle	3 000,00 €	6 465,00 €	65748
<b>TOTAL</b>	<b>102 007,00 €</b>	<b>86 248,00 €</b>	
<b>TOTAL HORS CCAS</b>	<b>81 507,00 €</b>	<b>61 346,00 €</b>	
<b>TOTAL HORS CCAS ET HORS DISPOSITIFS D'AIDE</b>		<b>24 346,00 €</b>	